

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE jeudi 12 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze octobre à 17h30 le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 04/10/2017

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 13 Votants : 13</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Laurent COMBEL, Jean Paul EYMARD, Claude GUILLAUME, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Maurice MOLLARD, Marylène MOUCHERON, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Olivier TOURRENG, Alain VINCENT. <u>Excusés</u> : Isabelle BLAS, Daniel FERNANDEZ, Philippe LEEUWENBERG, Jean Michel REY, Hervé REYNAUD, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI, Dominique YALOPOULOS. <u>Secrétaire de séance</u> : Odile LUQUET. <u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H, Martine CHARMET.</p>
--	--

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du Bureau du 07/09/2017 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance est OLuquet.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Natura 2000 : demande de subvention pour la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 de Valdrôme.
2. Natura 2000 : demande de subvention pour la réalisation d'une exposition à l'échelle départementale.
3. Enfance/Bâtiment : demande de subvention travaux tranche 4 : travaux extérieur palais social.
4. Enfance/bâtiment : demande de subvention pour le financement du pôle petite enfance à Die.
5. ZA de Luc en Diois : validation d'une servitude de passage sur une parcelle sur la ZA de Luc en Diois.

B. INFORMATION - DEBAT

6. Culture : réflexion sur le transfert de compétence.

C. QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite introduire 1 point à l'ordre du jour concernant une convention de servitude de passage pour l'électrification d'une parcelle sur la ZA de Luc en Diois et demande à enlever le point « Personnel de l'Abattoir ». Le Président soumet ces modifications au vote de l'assemblée. Après accord à l'unanimité, l'ordre du jour est modifié comme suit.

A. DECISIONS

1. Natura 2000 : demande de subvention pour la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 de Valdrôme.

Le Vice-président en charge de Natura 2000 (OTourenge) expose :

La Communauté des Communes du Diois a été désignée en tant que structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 FR8201688 « Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna » à Valdrôme, depuis le 1^{er} janvier 2016. A ce titre, elle est

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs et des actions qui le compose pour le compte de la commune.

La cartographie des habitats du site Natura 2000 FR8201688, située sur la commune de Valdrôme, a été réalisée par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) en septembre 1998. L'actualisation de cette cartographie a été identifiée comme une action majeure à mener car elle demeure un outil essentiel à la bonne gestion et conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Cette action est intégralement subventionnée par le Ministère de la Transition Ecologique et fera par la suite l'objet d'une consultation publique. L'action débutera en 2018 et son montant prévisionnel est d'environ 11000 € TTC.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de cartographie,
- autorise le Président à signer la demande de subvention et l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de la dite subvention,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

ARoiseux demande des précisions sur le nombre d'habitats naturels. OTourenng répond que la cartographie servira à mettre en cohérence l'ensemble des documents existants et à les cartographier.

2. Natura 2000 : demande de subvention pour la réalisation d'une exposition à l'échelle départementale.

Le Vice-président en charge de Natura 2000 (OTourenng) expose :

La Communauté des Communes du Diois a été désignée, depuis le 1^{er} janvier 2016, comme structure porteuse de la gestion et de l'animation de trois sites Natura 2000 sur son territoire. Sur ces sites, une des missions de l'animatrice est de faciliter la compréhension du dispositif européen au grand public.

Le réseau drômois des animateurs/trices Natura 2000 propose la création d'une exposition. L'objectif est de s'appuyer sur l'exposition nationale réalisée par la DREAL en 2011 en l'adaptant au contexte local afin que les animateurs/trices puissent s'en servir lors de manifestations locales.

Cette action est intégralement subventionnée par le Ministère de la Transition Ecologique pour les dépenses suivantes :

Description de la dépense	Nom du prestataire ou fournisseur	Quantité	Identification du justificatif	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Structure roll-up et impression	Imagerie (Die)	6 roll-up	devis	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
				TOTAL		1 080,00 €
COUTS INTERNES (frais généraux de structure affectés à l'opération) frais de personnel						
Description de l'intervention	Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Coût salarial sur la période (en €)	Temps de travail sur la période (en heure)	Temps de travail prévisionnel en heure affecté à l'opération *	Montant
Graphisme et mise en page	Isabelle Allemand	Chargée de communication	33 200	1 820	12	216,40 €
				TOTAL		216,40 €
<i>* ou forfait</i>						
				TOTAL GENERAL		1 296,40 €

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la réalisation de cette exposition,
- autorise le Président à signer la demande de subvention et l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de la dite subvention,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

OTourreng précise que cette exposition sera utilisée sur les 3 sites Natura 2000 Diois ; elle pourra également agrémenter des manifestations ponctuelles (comme la foire mycologique de Lus La Croix Haute en 2018, par exemple).

3. Enfance/Bâtiment : demande de subvention travaux tranche 4 : travaux extérieur palais social.

Le Vice-président en charge des Bâtiments (Claude Guillaume) expose :

Après avoir amélioré la performance thermique en 2015-2016 au palais social (locaux de l'ESCDD), il est envisagé une 4^{ème} tranche de travaux dans le cadre du budget 2017 pour répondre à plusieurs besoins :

- Amélioration thermique et aspect extérieur : reprise et changement de volets ;
- Amélioration de la signalétique et visibilité de l'accueil du centre social avec : pose de kakémonos et marquise devant l'entrée du centre de loisirs.

Les montants prévisionnels de ces dépenses et leurs financements sont précisés ci-dessous :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Réfection des volets	13 573,82	CAF (50% du total HT)	7 971,91
Signalétique : 2 kakémonos	550,00		
Marquise devant le pôle enfance famille	1 820,00	Autofinancement CCD (50%)	7 971,91
TOTAL Dépenses Travaux palais social 2017	15 943,82	TOTAL Recettes Travaux palais social 2017	15 943,82

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide les travaux et leur plan de financement,**
- **autorise le Président à signer la demande de subvention et la convention avec la CAF,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

4. Enfance/bâtiment : demande de subvention pour le financement du pôle petite enfance à Die.

La Vice-présidente en charge de l'Enfance Jeunesse (Marylène Moucheron) expose :

Le pôle petite enfance sera composé :

- d'un multi-accueil de 30 places ;
- d'une salle d'activité mutualisée qui servira :
 - aux ateliers organisés par le relai assistante maternelle (RAM) une à 2 demi-journées par semaine ;
 - et au multi-accueil le reste du temps.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par DAH qui facturera à la CCD les dépenses liées aux travaux pour le pôle petite enfance (coût encadré par la convention CCD-Ville De Die-DAH). Les financements CAF sont définis pour la période 2013-2017 au travers du PPICC (Plan Pluriannuel d'investissement pour la création de crèches) et ne sont pas encore connus pour la suite. Il vous est donc proposé de déposer une demande de subvention à la CAF dans ce calendrier. Les demandes de versements seront à réaliser dans un délai de 36 mois.

Le montant des dépenses du pôle petite enfance (stade APS chiffré) et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
1) TRAVAUX		CAF PPICC	489 600 €
Travaux sur le bâtiment		Montant forfaitaire qui	
- Corps d'Etat d'enveloppe	269 900€	correspond à 54% de la	

- Equipements structuraux	162 000€	dépense totale	
- Lots technique	221 200€		
Adaptation au site (travaux sur l'extérieur)	35 000 €	Etat contrat de ruralité voir fiche action jointe (26%)	230 400 €
2) MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES	137 620 €		
3) DIVERS ET IMPREVUS	74 280 €	Autofinancement CCD (20%)	180 000 €
TOTAL Dépenses Pôle petite enfance	900 000€	TOTAL Recettes	900 000€

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement ci-dessus,
- autorise le Président à signer la demande de subvention et la convention avec la CAF,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

AMatheron précise que la Caisse d'Allocations Familiales maintient un soutien appuyé aux actions Enfance intercommunales ; il estime que c'est un très beau projet. MMoucheron précise que la livraison du pôle est prévue fin 2019 avec un démarrage des travaux courant 2018. AMatheron ajoute que la commune de Die met à disposition des locaux provisoires situés au rez-de-chaussée de la salle polyvalente pour accueillir le multi accueil. OFortin ajoute que dès la phase de transition il serait possible d'offrir 2 places supplémentaires. MMoucheron indique qu'il existe encore 20 familles en attente de solution sur Die et 10 sur Luc en Diois, selon OLuquet. Pour OTourreng, il est difficile de surdimensionner ce type d'équipement même si JSauvan estime que la population rajeunit. MMoucheron indique que le Relai Assistantes Maternelles (RAM) lance une campagne d'information sur le métier d'assistante maternelle. OFortin précise que les dérogations sur les agréments sont devenues difficiles à obtenir et que l'agrément en soit est conditionné à des contraintes parfois lourdes pour les assistantes maternelles (surfaces, extérieurs). AAVons et MMoucheron accompagnent les projets de regroupements d'assistantes maternelles dans des Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) qui permettraient de réduire les coûts pour les professionnelles. MMoucheron annonce par ailleurs que des assistantes maternelles recherchent actuellement un local en aval de Die (Sainte-Croix, Pontaix, vallée de Quint).

5. Zone d'activités de Luc en Diois : validation d'une convention de servitude avec ENERGIE SDED relative à l'extension une ligne souterraine.

Le vice-président en charge des Zones d'Activités (Olivier Tourreng) expose :

Vu la convention pour une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine en propriété privée, ayant pour objet : 230/400V Desserte intérieure pour alimenter un lot de la zone d'activités (dossier 261670017AER) ;

Considérant qu'une partie du lot AD 360 a été détachée pour créer un nouveau lot AD 361 ;

Considérant que le réseau électrique principal de la zone d'activités de Luc en Diois doit être étendu pour desservir en électricité la nouvelle parcelle AD 360 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'enterrer une ligne électrique de 400 V dans la parcelle AD 344, propriété de la Communauté des Communes du Diois ;

Il convient aujourd'hui de créer une servitude de passage, pour la construction d'une ligne électrique souterraine au bord de la chaussée, dans la bande d'espace vert de la parcelle AD 344.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la convention de servitude avec Energie SDED,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

Pas de remarque.

6. Zone d'activités de Luc en Diois : validation d'une convention de servitude avec ENERGIE SDED relative à un coffret pour la parcelle AD 360.

Le vice-président en charge des zones d'Activités (Olivier Tourenge) expose :

Vu la convention pour une servitude de passage d'une ligne électrique aérienne et accessoires en propriété privée, ayant pour objet : 230/240V Desserte intérieure pour alimenter un lot de la zone d'activités (dossier 261670017AER) ;

Considérant qu'une partie du lot AD 360 a été détachée pour créer un nouveau lot AD 361 ;

Considérant que la Communauté des Communes du Diois est propriétaire de la parcelle AD 360 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'installer un coffret électrique pour le raccordement électrique au réseau de la dite parcelle ;

Il convient aujourd'hui de créer une servitude de passage, pour établir 1 coffret en limite de propriété, dont les dimensions approximatives au sol sont de 0.530 x 0.195 m, dans la parcelle AD 360.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la convention de servitude avec Energie SDED,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

B. INFORMATION - DEBAT

7. Culture : réflexion sur le transfert de compétence.

Alain Matheron rappelle que la CCD est engagée au travers d'une convention financière avec la ville de Die pour le financement du théâtre et que le transfert de la culture et du social a été évoqué lors du débat d'orientation politique de janvier. Il suggère de centrer le débat sur l'équipement du théâtre. Il rappelle que la ville ne fera pas d'économie immédiate par ce transfert puisque les charges existantes seront défalquées de son attribution de compensation, dans le cadre des calculs de la CLECT et de la fiscalité professionnelle unique. En revanche toutes évolutions futures, baisse des interventions extérieures et développements, seront à la charge de l'intercommunalité.

Il souhaite éviter un dialogue bilatéral entre les exécutifs. Il donne la parole aux membres du Bureau afin qu'ils puissent s'exprimer sur ce sujet. AMatheron indique que le transfert peut soit concerner le seul équipement du « Théâtre », soit s'élargir aux actions culturelles communales autour du théâtre (ex. les interventions de la Comédie de Valence, l'appui aux compagnies locales, le théâtre à domicile,...).

LCombel demande si le transfert est obligatoire. AMatheron répond que non ; il rappelle que c'est une des orientations politique lors du débat d'orientation budgétaire. LCombel est plus favorable pour discuter d'un transfert des actions « théâtre » développées sur le Diois sans se limiter au seul équipement municipal de Die. OFortin ajoute que le Conseil a émis le souhait de travailler sur la culture d'une manière générale (pas uniquement le théâtre). AMatheron précise qu'il lui semble plus pragmatique d'avancer pas à pas et de procéder à des transferts ciblés pour démarrer.

OLuquet demande si on peut élargir la compétence plus tard et quels sont les moyens financiers et humains pour animer et suivre cette compétence. AMatheron précise qu'il s'agit de redéfinir l'intérêt communautaire d'une compétence déjà inscrite dans les statuts ; et qu'elle peut donc évoluer dans le temps. OFortin indique par ailleurs que le théâtre est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public qu'il reviendrait, en cas de transfert, à la CCD de gérer. De manière générale, la CLECT étudiera l'ensemble des charges associées à la gestion de l'équipement et des actions transférés, telles que les postes municipaux en tout ou partie affectés (directeur de la culture, administratif, charges d'entretien et de renouvellement du bâtiment).

ARoiseux demande pourquoi le théâtre serait prioritaire par rapport à l'école de musique ? AMatheron répond que les partenaires financiers de l'équipement demandent que l'intercommunalité s'implique davantage dans cet équipement. Pour l'école de musique, un transfert serait plus simple à évaluer car on identifie facilement l'origine des élèves.

LCombel comprend qu'une prise de compétence « culture » serait trop large et déraisonnable, mais il demande d'aborder la question pour l'ensemble des équipements ou actions culturelles du territoire qui œuvrent pour le théâtre. OFortin, ajoute que ce sont les charges existantes au sein des budgets communaux qui seront transférées. OTourenge ajoute que le transfert ne doit pas se limiter à l'injonction de la DRAC ou de la ville de Die mais qu'il doit permettre de réfléchir au

développement de la compétence sur le territoire. Il cite l'exemple de la compétence Enfance Jeunesse qui s'est structurée et développée au fur et à mesure sur l'ensemble du territoire. AMatheron indique que la ville a bien investi ces dernières années sur l'équipement. MMoucheron ajoute que la DSP, d'une durée 5 ans, s'achève au 31 décembre 2018. L'appel d'offre a été publié ces derniers jours.

Les membres du Bureau sont d'accord pour aborder dans un premier temps le transfert du Théâtre des Aires de Die. Ils s'accordent pour travailler au développement de l'équipement. A la proposition du Président de participer à une rencontre avec la Ville, aucun membre ne répond favorablement. AMatheron propose que les débats soient ramenés au Bureau qui est une bonne représentation territoriale.

C. QUESTIONS DIVERSES

Ouverture du Bureau d'information touristique de La Motte Chalancon.

LCombel rappelle que la commune a soutenu la création de l'Agence Postale Communale mutualisée avec l'office de tourisme. Il indique qu'aujourd'hui, la personne recrutée est en arrêt maladie pour une longue période et que l'office de tourisme ne souhaite pas la remplacer sur l'hiver. Pour lui, la mutualisation du poste permettrait de maintenir les bureaux ouverts en hiver ; il n'accepte pas la proposition du Président de l'EPIC d'ouvrir uniquement le lundi matin. Il s'interroge sur le fonctionnement des autres bureaux sur le territoire et regrette que l'accord passé avec l'office de tourisme ne soit pas honoré.

AMatheron est persuadé que l'amplitude horaire est à adapter selon les contraintes locales et budgétaires. LCombel a recruté un renfort pour l'APC cet été mais a du mal à entendre que l'EPIC décide de ne pas remplacer l'hiver. Pour AMatheron, la mutualisation est une bonne voie. Pour OFortin, il est nécessaire que la commune discute des modalités d'organisation avec l'EPIC en tenant compte des contraintes budgétaires. AMatheron ajoute que 50K€ de subvention départementale ont été perdus, conduisant à des arbitrages budgétaires et organisationnels inévitables. Le Président croit aux échanges constructifs entre la commune et l'EPIC pour trouver un accord acceptable.

Projet d'assainissement sur Bellegarde en Diois

OLuquet indique que l'Agence de l'Eau ne financera pas leurs travaux d'assainissement, tout en incitant la commune à les poursuivre. OTourenge rappelle que le projet de loi prévoit la baisse des crédits des agences de l'eau au profit d'une agence de la biodiversité. Il préconise de discuter avec elle pour savoir ce qu'il va être décidé. OFortin ajoute que les interlocuteurs du contrat de progrès peuvent être rencontrés. Pour lui, les représentants de l'agence de l'eau « mettent la pression » aux communes pour obtenir gain de cause auprès de leur ministère de tutelle.

Animation Commerçants de Die.

OLuquet a été interpellée par des commerçants sur l'animation proposée par l'association Villages vivants qu'ils jugent inefficace et coûteuse. AMatheron rappelle que plusieurs projets ont été enclenchés au niveau économique :

- Un diagnostic des commerces des centres bourgs, réalisé par la Chambre de commerce dans le cadre de l'étude préalable au lancement d'une nouvelle Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural,
- Une réflexion sur une politique d'acquisition foncière en centre-ville (en lien à EPORA),
- Et l'animation de l'association Villages vivants sur les locaux vides du centre-ville, la recherche de porteurs de projets pour la réhabilitation des vitrines. Cette animation permet de pallier, entre autres, le départ d'un agent. A cette heure, le Président est

circonspect sur les résultats, mais estime que la neutralité de l'association peut être un atout. Il ajoute que cette action est financée par LEADER (à 65%).

ARoiseux témoigne d'un aménagement réussi de panneaux en trompe l'œil sur les vitrines abandonnées d'une zone piétonne de province. Cela avait permis de réanimer le centre-ville et de relancer une dynamique. Pour OTourenge, les solutions sont à trouver avec les commerçants qui eux-mêmes n'ont pas toujours de solution. OLuquet répond que certains d'entre eux plaident pour un poste d'animateur du centre-ville. AMatheron répond que cela peut correspondre à un volet du FISAC. Pour lui, les commerces des centres-bourgs doivent s'interroger sur la véritable plus-value qualitative et de services qu'ils amènent pour concurrencer les grandes surfaces commerciales et la vente par Internet.

Labellisation de Luc en Diois

JSauvan annonce que Luc en Diois a été labélisé « notre village terre d'avenir » comme Crest et Montbrun les Bains.

Maternité

MCharmet informe qu'au dernier conseil de surveillance de l'hôpital, le Directeur, Monsieur Bernard, a indiqué ne pas avoir fait la demande de renouvellement de fonctionnement. Il attend le prochain conseil en novembre. C'est un très mauvais signe qui confirme le positionnement et le risque de fermeture avéré.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h.

Le prochain Bureau aura lieu le 9 Novembre à 16h à l'ESAT à Recoubeau.

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président